

Acte de candidature à la Sélection régionale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes 2026

L'acte de candidature est à adresser au Syndicat professionnel des Artisans Fleuriste de Loire-Atlantique, au plus tard **le vendredi 24 juillet 2026**, accompagné des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae ;
- Une photographie en qualité HD, au format numérique, portrait ou buste.
- Jusqu'à 5 photographies de vos réalisations pour appuyer votre candidature
- Un chèque de 100 € de frais d'inscription, à l'ordre du Syndicat (Syndicat professionnel des Artisans Fleuriste de Loire-Atlantique), qui ne sera encaissé que si la candidature est retenue ;
- Un chèque de caution de 250 €, à l'ordre du Syndicat professionnel des Artisans Fleuriste de Loire-Atlantique, qui sera restitué à la fin de la compétition (en l'absence de toute faute grave : non-présentation au concours, dégradations, non-respect du règlement ou attitude négative vis-à-vis des organisateurs ou de la F.F.A.F.).

Toute candidature sera examinée par la Commission des Concours du Syndicat de Loire-Atlantique.

L'acte de candidature est à adresser par voie postale à Syndicat professionnel des Artisans Fleuriste de Loire-Atlantique, 36 rue Martin Luther King – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE.

Pour toute information, appelez le 06 70 30 16 66 ou par mail à syndicatprofleuristes44@orange.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ (rappel : ce concours est accessible aux fleuristes âgés de 18 à 30 ans)

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

Mail : _____

Raison sociale de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Vous êtes : ☐ Chef d'entreprise ☐ Salarié(e)

Niveau : ☐ CAP ☐ BP ☐ Brevet de Maîtrise ☐ Autre

Avez-vous déjà participé à des concours ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI le(s)quel(s) : _____

Avez-vous obtenu un titre ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI lequel : _____

Je reconnais avoir lu et accepté en son entier le règlement général de la Finale Nationale de l'Oscar des Fleuristes en vigueur.

Date et signature, précédées de la mention manuscrite « Bon pour Accord »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre candidature. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F.). Déclaration CNIL n° 1808741. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la F.F.A.F. - 17 rue Janssen – 75019 Paris - info@ffaf.fr

Ces données sont susceptibles d'être transmises à nos partenaires et membres (chambres syndicales, unions, associations et corporations de fleuristes). Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre. ☐